COMMUNE DE JURE

Séance du 24 juin 2025

Membres en exercice: 11

Le 24 juin 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie

Date de la convocation: 19 juin 2025

sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Votes exprimés : 9 Votes "Pour" : 9 Votes "Contre" : 0 Abstentions de vote : 0

Présents:9

Présents: Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOT,

Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise

SAPIN, Gérard PEREZ

Représentés :

<u>Excusés</u>: Romain CHABRE <u>Absents</u>: Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250624_03

Travaux de restauration du pont de la Méma

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE_20250422_03 du 22 avril 2025 approuvant les travaux de restauration du pont de la Méma situé sur une voie communale en limite territoriale entre les communes de Juré et de St Marcel d'Urfé.

Après échanges avec les élus de la commune de St Marcel d'Urfé, il a été convenu que chaque commune prendrait à sa charge les travaux lui revenant selon la répartition détaillée comme suit sans passer par la signature d'une convention comme évoqué au départ. L'entreprise en charge des travaux adressera une facture à chaque collectivité.

	MONTANT H.T.
Devis de l'entreprise Jacquet	5 556,00 € HT
Prise en charge Commune de Juré	1 852,00 € HT
Prise en charge Commune de St-Marcel-d'Urfé	3 704,00 € HT
Rappel: 2 piliers côté Juré et 4 piliers côté St Marcel ont été cassés ou coupés	

Le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'opération de restauration du pont de la Méma et la répartition ainsi présentées ;
- CHARGE le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE Le secrétaire de séance, William GEORGES

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025 Date de reception de l'AR: 27/06/2025 042-214201162-DE_20250624_03-DE A G E D I